

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue mardi le 3 août 2021, à la Salle des Quatre-Coins, à compter de 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jean-Guy Lapierre
Yvon Charette
Charles Desrochers
Rose-Anne Lévesque

Madame la conseillère Chantal Thibault est absente.

Madame Cindy Paquin secrétaire-trésorière, adjointe est présente.

2021-08-195 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant le point suivant :

- 13. Avis de motion pour la modification du règlement du camping Lac fournière

Adoptée

2021-08-196 Adoption des procès-verbaux de juin et juillet

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter les procès-verbaux tels que présentés.

Adoptée

2021-08-197 Liste des chèques émis

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la liste des chèques émis telle que présentée au montant de 104 175.13 \$ du numéro de chèque C2111815 à C2111838 et des paiements directs P2100094 à P2100102.

Adoptée

2021-08-198 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes telle que présentée au montant de 162 760.20 \$ du numéro de chèque C2111839 à C2111863 et des paiements directs P2100103 à P2100114.

Adoptée

2021-08-199 Adoption des dépenses salariales de juin et juillet (élus-employés-pompiers)

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'adopter les dépenses salariales des élus, employés et pompier pour les mois de juin et de juillet.

Adoptée

2021-08-200 Correspondance

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de déposer la correspondance telle que présentée.

- ✚ Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particulier d'amélioration
(6 000 \$);

Adoptée

2021-08-201 Achat de tuyaux noirs pour l'identifications des ponceaux

Il est proposé par monsieur Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la soumission de McMines inc. au montant de 1 034.87 \$ pour l'achat de tuyaux noirs afin d'identifier les ponceaux sur tout le territoire.

Adoptée

2021-08-202 Appels d'offres pour le déneigement des rues privées

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'aller en appel d'offres pour le déneigement des rues privées :

- Authier
- Cloutier
- Des Sapins
- De la Baie
- Des Trembles
- Des Îles
- Du Sommet
- Paul-Matteau

Adoptée

2021-08-203 Appels d'offres pour le déneigement des entrées municipales :

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'aller en appel d'offres pour le déneigement des entrées municipales :

- Garage municipal
- Bureau municipal
- Caserne
- Point d'eau Quatre-coins
- Point d'eau chemin du Lac-Malartic
- Point d'eau chemin du Lac-Mourier
- Garage sentier de la nature
- Sentier de la nature
- HLM
- Entrée chemin du Lac Malartic (virée)

Adoptée

2021-08-204 Adoption du Guide des ressources humaines

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'adopter le guide des ressources humaines avec les modifications suivantes :

- Modifications des tâches de la secrétaire-réceptionniste;
- Modifications des tâches de l'adjointe administrative;
- Ajout de la description de tâches du préposé à l'entretien ménager.

Adoptée

2021-08-205 Réparation du camion Chevrolet gris 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'envoyer le camion au garage Rémy mécanique de Malartic pour faire la réparation de la roue avant droite.

Adoptée

2021-08-206 Nommer Cindy Paquin pour la signature de l'entente de la politique familiale municipale

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;

Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Héva a présenté en 2018-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Héva désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'autoriser madame Cindy Paquin, secrétaire-trésorière, adjointe, à signer au nom de la municipalité de Rivière-Héva la convention de modification de la convention d'aide financière 2018-2021 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Adoptée

2021-08-207 Ajustement salarial

Attendu qu'il y a eu des ajustements salariaux pour certains employés;

Attendu que le conseil a réévalué le salaire des employés et désire ajuster le salaire de Mélissa Vallée et de Cindy Paquin;

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'ajuster le salaire de Mélissa Vallée à l'échelon 5 de l'échelle salariale de la bibliothécaire et Cindy Paquin à l'échelon 12 de

l'échelle salariale de la secrétaire-trésorière, adjointe. L'ajustement sera effectif à compter de ce jour.

Adoptée

2021-08-208 Autoriser les dépenses pour réparer les bris de la maison des jeunes

Considérant qu'il y a eu un dégât d'eau à la maison des jeunes;

Considérant que le bris a causé des bris au plancher;

Considérant que le coût des réparations n'est pas majeur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'autoriser les dépenses pour faire la réparation du plancher à la maison des jeunes.

Adoptée

2021-08-209 Avis de motion – emprunt au fonds d'investissement pour l'installation septique du 39, rue des Trembles

Monsieur Charles Desrochers donne avis de motion pour un emprunt au fonds d'investissement pour l'installation septique du 39, rue des Trembles.

Adoptée

2021-08-210 Installation d'une clôture

Considérant qu'il y a eu des bris sur les nouvelles installations septiques du projet domiciliaire;

Considérant qu'il y a beaucoup de circulation en VTT qui se fait sur les terrains de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de procéder à l'installation d'une clôture sur le terrain du parc multi-générations et d'autoriser les dépenses pour un maximum de 15 000 \$ pour effectuer les travaux.

Adoptée

2021-08-211 Dossier 430984 de la CPTAQ

Attendu que la demande porte sur une servitude de passage plutôt qu'un chemin;

Attendu que la servitude de passage est l'équivalent d'une entrée de cour qui est un accès vers la propriété privée plutôt qu'un tracé de rue;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'autoriser la servitude de passage à 20m de la ligne des hautes eaux.

Adoptée

2021-08-212 Adoption du règlement 02-2021 sur la garde de poules pondeuses sur son territoire – projet pilote pour 2 ans

RÈGLEMENT 02-2021

Règlement sur la garde des poules pondeuses sur son territoire

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la garde de poules pondeuses sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que c'est un projet pilote d'une durée de dix-huit mois qui s'appliquera en périmètre urbain et en villégiature dans la municipalité de Rivière-Héva;

CONSIDÉRANT que ce projet pilote sera évalué après une période de deux ans afin de valider la pertinence de conserver cette réglementation pour le futur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu que le conseil Municipal de Rivière-Héva décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 TERRAIN AUTORISÉ

1.1 La garde de poules est autorisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et de villégiature sur un terrain d'une superficie minimale de 500 mètres carrés (5 380 pieds carrés) sur lequel est érigée une habitation de 1 à 2 logements.

1.2 Un poulailler ne peut être installé sur un terrain vacant, une résidence principale doit être bâtie sur le lot qui recevra le poulailler;

ARTICLE 2 NOMBRE DE POULE ET PROVENANCE (CERTIFICATION PROVENANCE)

2.1 - Le détenteur d'un permis délivré conformément au présent règlement peut garder un minimum de deux poules (2) et un maximum de trois (3) poules.

2.2 - La garde coq est prohibée ainsi que les autres types de volailles comme les canards, des oies;

2.3 - La vente de tous produits, matières ou substances dérivés de la garde de poules, incluant les poules, est prohibée ;

ARTICLE 3 POULLAILLER ET PARQUET

3.1 - L'aménagement d'un poulailler et d'un parquet est obligatoire pour la garde de poules;

3.2 - Les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur du poulailler et du parquet;

3.3 - Un seul poulailler et un seul parquet autorisé par bâtiment principal (lot);

ARTICLE 6 **ABANDON DE POULE**

6.1 - Un gardien ne peut abandonner un animal, dans le but de s'en défaire. Il doit remettre l'animal à une autorité compétente qui en dispose par adoption ou euthanasie. Dans ce dernier cas, les frais sont à la charge du gardien;

6.2 - Pour donner suite à une plainte faite à l'autorité compétente à l'effet qu'un animal errant est abandonné par son gardien, l'autorité compétente fait procéder à une enquête et, s'il y a lieu, dispose des animaux, par adoption ou en les soumettant à l'euthanasie.

6.3 - Dans le cas où le gardien serait retrouvé, il est responsable des frais encourus et est sujet à des poursuites selon le présent règlement.

ARTICLE 7 **MALADIE ET ABATTAGE DES POULES**

7.1 - Pour éviter les risques d'épidémie, toute maladie grave doit être déclarée à un vétérinaire;

Il est interdit d'euthanasier une poule sur le terrain résidentiel.

7.2 - L'abattage des poules doit se faire par un abattoir agréé ou un vétérinaire, que la viande des poules soit consommée ou non par le propriétaire;

7.3 - Une poule morte doit être retirée du poulailler ou du parquet dès que le décès est constaté par la personne qui en a la garde;

7.4 - Lorsque la garde des poules cesse, celle-ci doit être remise à une ferme située en zone agricole ou euthanasiée conformément au présent règlement;

ARTICLE 8 **PERMIS**

Un permis est exigé pour la construction du poulailler et de l'enclos au coût de 20.00\$;

Une inscription chaque année doit être faite à la municipalité afin de tenir un registre.

ARTICLE 9 **DISPOSITIONS CONCERNANT LES SANCTIONS ET LES RECOURS**

9.1 - Sanctions

Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible, pour une première infraction, d'une l'amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, d'un minimum de 100,00 \$ et d'un maximum de 1 000,00 \$;

Dans le cas d'une personne morale, d'un minimum de 150,00 \$ et d'un maximum de 2 000,00 \$;

En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, d'un minimum de 250,00 \$ et d'un maximum de 2 000,00 \$;

Dans le cas d'une personne morale, d'un minimum de 350,00 \$ et d'un maximum de 4 000,00 \$.

Dans tous les cas, les frais s'ajoutent à l'amende. Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour par jour, une infraction séparée et l'amende édictée pour cette infraction peut être infligées pour chaque jour que dure l'infraction.

9.2 - Autres recours

Le recours prévu à l'article précédent n'affecte en rien le droit de la Municipalité d'exercer tout autre recours.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée

2021-08-213 Avis de motion pour la modification du règlement du camping Lac Fournière

Monsieur Charles Desrochers donne avis de motion pour la modification du règlement du camping Lac Fournière.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2021-08-214 Levée

À 19h39, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Cindy Paquin
Secrétaire-trésorière, adjointe

Réjean Guay
Maire